



ANNEE 2010

Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées



Mission Développement Durable – Accessibilité
Hôtel de Ville – Place Castellane – BP 44 - 26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux - 04 75 96 78 78
developpementdurable@mairie-saintpaultroischateaux.fr

COMMISSIONS COMMUNALES OU INTERCOMMUNALES POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

UN RAPPORT ANNUEL : POURQUOI ?

UNE OBLIGATION LEGISLATIVE

Article L.2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales

- « Dans les communes de plus de 5000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. »
- "La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées est obligatoire pour tous les établissements de coopération intercommunale, compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace dès lors qu'ils regroupent plus de 5000 habitants et plus... Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. Les communes membres de l'établissement peuvent également, au travers d'une convention passée avec ce groupement, confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'établissement public de coopération intercommunale. "
- "Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant [...]
...Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées [...]
...Lorsqu'elles coexistent, les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports »

COMMISSIONS COMMUNALES OU INTERCOMMUNALES POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

UN RAPPORT ANNUEL : POURQUOI ?

UN DOCUMENT À VOCATION MULTIPLE

UN DOCUMENT DE TRAVAIL POUR

- Formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire ;
- Capitaliser les actions ;
- Échanger entre communes voire comparer ;
- Informer les associations.

UN DOCUMENT DE PILOTAGE POUR

- Connaître les acteurs du territoire, leurs liens ;
- Mettre en place la démarche de projet de mise en accessibilité ;
- Mettre en place des indicateurs communs ;
- Mettre en place une programmation.

UN DOCUMENT DE COMMUNICATION POUR

- Établir la concertation ;
- Informer les citoyens ;
- Mettre en avant les réussites ;
- Faire remonter les difficultés et/ou les besoins.

COMMISSIONS COMMUNALES OU INTERCOMMUNALES POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

UN RAPPORT ANNUEL : COMMENT ?

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

Attention : Ce document est un simple outil et n'a aucun caractère obligatoire

Son objectif est **d'aider** à la rédaction du rapport annuel des commissions communales ou intercommunales pour les personnes handicapées **en proposant une trame de rapport**.

Cette trame balaie les thématiques (prévues par la loi ou non) couvertes par les commissions communales ou intercommunales à travers différentes rubriques commentées et illustrées par des exemples.

Cette trame générale s'adresse indifféremment à des commissions intercommunales ou à des commissions communales, c'est pourquoi les rubriques ne sont pas toutes utiles. Il s'agit d'adapter celles qui sont les plus pertinentes en fonction de la qualité de la commission qui établit le rapport.

Nota : le terme générique de commission pour l'accessibilité des personnes handicapées (CAPH) sera utilisé dans la suite du document, désignant indifféremment une commission communale ou intercommunale.

Glossaire :

AOT : Autorité Organisatrice de Transports

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CAPH : Commission (communale ou intercommunale) pour l'accessibilité aux personnes handicapées

DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable

PAVE : Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDA : Schéma Directeur d'Accessibilité (pour les transports)

APF : Association des Paralysés de France

THEMATIQUES

1. Données générales	6
2. Voirie et espaces publics	9
3. Services de transports collectifs et intermodalité	12
4. Cadre bâti – Établissement recevant du public	13
5. Cadre bâti – Logements	14
6. Thématiques et actions portées par la CAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)	15
7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise	15
8. Conclusion	16
9. Fiche de synthèse :	16

1. Données générales

But :

Ce chapitre a pour objectif de présenter la collectivité territoriale.

1.1. Informations administratives de la commune

Ville de SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX
Hôtel de Ville
Place Castellane - BP 44
26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux
Tél : 04 75 96 78 78 / Fax : 04 75 04 55 77

Jean-Michel CATELINOIS Maire

Agnès BOUTET Adjointe aux affaires sociales

Jean-Luc GRENOL chargé de mission port : 06 09 34 54 63
developpementdurable@mairie-saintpaultroischateaux.fr

1.1.1. L'environnement Social :

Nombre d'habitant (en 2009) : 8 780
Hommes 50.90 %,
Femmes 49.10 %

1.1.2. Environnement Economique :

La qualité des équipements de ce projet va générer une économie certaine tant en dépenses de fonctionnement qu'en investissement.

1.1.3. Les évolutions prévisibles (mutation développement...) :

Superficie totale du territoire communal : 2204 Hectares,
Altitude moyenne : 85 mètres,
Longueur de Voirie : ≈ 100 Km,
Urbanisation en plein essor, PLU révisé en 2010.

1.2. Informations administratives de la CAPH

1.2.1. date de la délibération de la création de la Commission Communale d'Accessibilité : séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2010

1.2.2. liste des membres de la CAPH (Commission pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapés)

1	Fadma	ABASSI	Elue
2	Nathalie	AUBLIGINE	Habitante
3	François	BALESTER	Habitant
4	Jacqueline	BESSIERE	Adjointe
5	Agnès	BOUTET	Adjointe
6	Corinne	BUSIN	Secrétariat des Adjointes
7	Jean-Michel	CATELINOIS	Maire
8	Françoise	CHARRIER	Habitante
9	Serge	ESTEVAN	Habitant
10	Jean-Bernard	FAUGIER	Elu
11	Christophe	FERRUS	Membre Invité
12		FNATH	Représentant
13	Geneviève	GRENOL	Habitante
14	Jean-Luc	GRENOL	Technicien
15	Fabien	LIMONTA	Elu
16	Jean-Noël	LINDEMANN	Habitant
17	Yves	NOVEL	Habitant
18	Marc	PAIREL	Habitant
19	Gil	REVOL	Association APF
20	Christian	ROUX	Association APF
21	Mme	ROUX	Accompagnatrice
22	Serge	SCOTTO DI VETTIMO	Elu
23	Michel	SEUX	Elu
24	Martine	TOURRE	Habitante
25	Guy	XETXU	Habitant

NB : cette commission travaille en réunions plénières, 2 fois par an, avec tous les Comités Consultatifs au suivi de la mise en œuvre de l'AGENDA 21 dans une démarche globale participative.

Du fait du nombre limité de ses membres, tous travaillent sur tous les sujets.

Il est parfois fait appel à des intervenants:

- municipaux :

- C-C-A-S / Pôles techniques bâtiment et voirie / Police Municipale / services Urbanisme, scolaire, sports, animation / ACMO...

- extérieurs :

APF (Association des Paralysés de France) / ADALOGIS 26 (bourse aux logements adaptés créée par le CALD et l'APF) / FNAT (Fédération Nationales des Associations Tutélaires) / ADAPEI (Association Départementale d'Aide aux Parents et Amis Enfants et Adultes Inadaptés) / SDH (Société Dauphinoise pour l'Habitat) / DAH (Drôme Aménagement Habitat)...

1.2.3. liste des Comités Consultatifs

ACTION SOCIALE	SPORTS	CULTURE - FETES - JUMELAGE
PERSONNEL TERRITORIAL	TRAVAUX	VIE ECONOMIQUE - TOURISME - COMMERCE - AGRICULTURE
URBANISME - CADRE DE VIE - DEVELOPPEMENT DURABLE	PETITE ENFANCE - SCOLAIRE	JEUNESSE
FINANCES	SECURITE - PREVENTION	INTERCOMMUNALITE

1.2.4. bilan 2009

Fin 2009, il a été établi un état des lieux des ERP publics 1ères et 2èmes catégories :

- 1ères catégories :

- Centre 2003 : 1^{ère} catégorie L.N.P.X
- complexe sportif plein Soleil : 1^{ère} catégorie L.X

- 2èmes catégories :

- boulodrome Jean LAURENT : 2ème catégorie N.X
- M-J-C : 2ème catégorie L.N.T.Y
- salle polyvalente Georges FONTAINE : 2ème catégorie L

- ainsi que sur les passages piétons, les places de stationnement et les voiries du centre ancien.

2. Voirie et espaces publics

But :

Ce chapitre a pour objectif de faire un bilan pour la thématique voirie en termes de diagnostic mais également de connaissance du territoire et d'actions menées directement ou non par la commission.

2.1. État d'avancement – Document d'accessibilité

Dans l'ensemble, de part sa topographie, il n'y a pas de contraintes fortes à la circulation PMR en tout point de la commune.

IOP (Installations Ouvertes au Public):

	centre ancien	zone urbaine	péri urbain	ZI	total
existants	11	16	43	2	72
obligation 2015	11	16	43	2	72
PMR en 2010	10	11	36	2	59
reste à faire	1	5	7	0	13

état stationnement:

	privé	public privé	public	zone urbaine	total
existants	688	55	1 553	1 218	3514
obligation 2015	14	1	31	24	70
PMR en 2010	19	2	39	35	95
reste à faire	0	0	0	0	0

passages piétons:

	à supprimer	à créer	à améliorer	total
existants	1	4	137	142
obligation 2015		4	137	141
PMR en 2010		4	36	40
reste à faire	0	0	101	101

équipements spéciaux:

maîtrise de l'énergie de l'éclairage public
signalétique / guidage
développer le code couleur => utiliser des contrastes au niveau des obstacles...

aires de tri sélectifs:

très / trop souvent, les conteneurs sont sur un trottoir donc inaccessibles PMR
conteneurs avec orifice trop haut placés

- Dans le dossier PDU, seuls 4 points durs présentent une impossibilité technique à assurer une continuité de circulation PMR, mais dans tous les cas le surplus de déplacement ne dépasse 150 ml (mètre linéaire) et la pente 6 %.
- Quelques revêtements de surface de voiries présentent des inégalités, le roulage de fauteuils reste facile, des travaux ont déjà été entrepris (remplacement d'enrobé par béton désactivé / réfection de joints de parties de zones pavées...) d'autres sont programmés sur les 3 ans à venir.
- Tous les ERP et IOP sont à proximités de zones de stationnement avec emplacement PMR.
- La signalétique existante est déjà conséquente, très prochainement des déplacements tests aléatoires seront effectués pour en vérifier l'efficacité.
- Pour assurer une cohérence et une continuité technique et financière, il y a été décidé d'effectuer, en interne avec tous les intéressés, la totalité des diagnostics.
- La cadence mensuelle des réunions et l'implication des acteurs ont permis d'optimiser les diagnostics, Il n'a pas été constaté de difficulté particulière tout au long de ce parcours.
- IL est prévu de travailler sur l'ensemble des résultats de tous les constats ERP / IOP / logements / commerces... pour n'avoir qu'une fiche action planifiée et un budget global fractionné suivant avancement des opérations, afin de solliciter auprès du plus grand nombre d'organismes de substantielles subventions.

2.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

- Une Charte de Voirie est en préparation, elle sortira début 2011.
- Les travaux de mise aux normes s'étaleront de 2011 à 2014, suivant des tranches et conditionnelles si, pour certains lots : revêtements de surface / signalisation / signalétique / mobilier urbain... des marchés publics étaient lancés.
- En 2010, il a été mis en séparatif les réseaux EP, EU.
- Avec le SDED (Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme), chaque année des réseaux secs sont mis en esthétiques, enfouis ou collés sur façades.
- La maintenance de la signalisation horizontale et verticale est effectuée en régie.
- A plusieurs endroits stratégiques ont été créés des plateaux traversant afin de sécuriser les passages de piétons et PMR, ainsi que la réduction de la vitesse et la fluidité de la circulation des véhicules.
- Il n'y a qu'un carrefour à feux tricolores, une étude est en cours pour sa suppression, sa mise aux normes.
- L'éclairage public est optimisé depuis 2 ans avec la mise en œuvre de luminaires basse consommation, à haut rendement avec gestion du niveau et de la qualité de l'éclairage.
- En ce dernier trimestre 2010, sur un total de 148 passages PMR, 40 réparties sur 15 lieux ont été créés, aménagés (abaissement de bordures de trottoirs + pose de bandes podotactiles + potelets à tête blanche pour éveil visuel et interdire le stationnement + tracé des traversées de voies...

Points durs restants sur le domaine public :

points

durs:

- 1** entre la Poste et la Mairie 1 escalier à monter de 15 marches de 15cm \approx 2,25m
=> 150ml de déplacement par la place du marché sans trottoir
- 2** entre les rues de l'évêché et Saint Estève, passage Saint Estève pente montante
+ 1 escalier à descendre de 2 volées de 9 marches + 2 volées de 6 marches de
20 cm \approx 6,00m + pente descendante => 60 ml de déplacement par la rue du serf
- 3** entre la rue des écoles et grand'rue 1 escalier à descendre de 7 marches \approx 96
cm => 50 ml de déplacement par la rue des écoles
- 4** entre l'impasse du fond du sac et le cours de Barry 1 escalier à descendre de 20
marches + 1 + 4 \approx 365 cm => 50ml à remonter cours des Barry jusqu'au portail
Notre-Dame

Tous les travaux se feront dans le respect des règles de l'art de notamment de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager).

3. Services de transports collectifs et intermodalité

But :

Ce chapitre a pour objectif de faire un bilan pour la thématique transports en matière de diagnostic mais également en matière de connaissance du territoire et d'actions menées directement ou non par la commission.

3.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

arrêts bus

	arrêt bus	abri-bus	total
existants	19	5	24
obligation 2015	19	5	24
PMR en 2010	0	0	0
reste à faire	19	5	24

Nous n'avons de SDA (Schéma Directeur d'Accessibilité) sur la commune.

Comme suite à une enquête publique auprès de tous les « tricastins » (habitants de SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX, en juillet 2010, la commune a lancé son AGENDA 21 et, en septembre lors de la Commission Plénière de tous les Comités Consultatifs et de la Commission Communale d'Accessibilité les citoyens ont réitéré leur demandes de navettes communales et de liaison avec la gare de PIERRELATTE distante de 7km.

Dans études vont être menées avec les entreprises de transports en même temps que la reconsidération des problèmes de déplacements et liaisons scolaires.

Toutefois, sur le territoire communal, pour le déplacement des personnes âgées (courses, RDV chez médecin, coiffeur, liaison foyer-restaurant de la Joie de Vivre...) la ville leur a mis à disposition un taxi gratuit.

L'AFI centre social propose également une prestation de mobilité aux personnes le sollicitant avec des déplacements vers les organismes sociaux de PIERRELATTE.

3.2.Éléments de suivi et difficultés rencontrées

- Certes il y a quelques aléas de transport, mais la solidarité règle bon nombre de problèmes.
- Sur la commune, relativement peu étendu, dans certains quartiers le pédibus apporte une solution de développement durable pour les petits.
- La mise en œuvre du covoiturage n'a pas encore été bien appréhendée !
- La commune a axé son action prioritairement sur des places de stationnement accessible pour les déplacements en voiture et des trottoirs aménagés pour les déplacements à pied dans la ville, notamment dans le centre ancien et autour des écoles et bâtiments publics.

4. Cadre bâti – Établissement recevant du public

4.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

- Tous les diagnostics d'accessibilité des ERP sur le territoire de la commune sont terminés.
- Afin d'avoir une liste exhaustive et une connaissance totale du terrain, comme pour tous les autres diagnostics, ils ont été réalisés par les services municipaux, toujours en étroite collaboration avec la Commission Communale d'Accessibilité.
- Pour un suivi pérenne tous les diagnostics sont réalisés sur tableaux EXCEL.
- Toutefois pour des raisons de lisibilité, chaque diagnostic est argumenté par des présentations publiques en POWERPOINT.
- Au cours du 1^{er} trimestre 2011, un blog relatif à l'accessibilité, dans le cadre de l'AGENDA 21 sera lancé.

ERP (Etablissements Recevant du Public):

	centre ancien	zone urbaine	péri urbain	ZI	total
public	45	15	29	10	99
privé	111	39	34	42	226
total	156	54	63	52	325

	centre ancien	zone urbaine	péri urbain	ZI	total
existants	156	54	63	52	325
obligation 2015	156	54	63	52	325
PMR en 2010	95	11	36	52	194
reste à faire	61	43	27	0	131
grande difficulté technique	35	11			46

	à cause de marches multiples
	par manque de trottoir => rampe extérieure impossible
	la commune regarde à une incitation, auprès de commerçants, de la mise en œuvre d'un système handi-pass avec l'utilisation de rampes amovibles consécutivement à un appel sur un N° PMR

4.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Les bâtiments publics sont anciens pour la plupart et donc nécessitent des gros travaux de mise aux normes d'accessibilité (Saint Paul 2003, salles municipales,...). Par ailleurs, certains bâtiments ont un caractère de monument historiques avec des contraintes d'intégration esthétique (mairie, cathédrale, médiathèque,...).

5. Cadre bâti – Logements

5.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

Logements

total sur la commune				
	centre ancien	zone urbaine	péri urbain	total
Mairie	21	0	3	24
SDH	0	18	8	26
DAH	20	253	163	436
1* HD	0	0	0	0
total	41	271	174	486

1* HD a construire des logements locatifs pour la gendarmerie

PMR				
	centre ancien	zone urbaine	péri urbain	total
Mairie	0	0	0	0
2* SDH	0	18		18
3* DAH	0	2	8	10
total	0	20	8	28

2* **SDH** pavillons R+1 aménageables PMR en RDC
logements RDC

3* **DAH** aménagés

PA (Personnes Agées) pavillons de la Joie de Vivre				
	centre ancien	zone urbaine	péri urbain	total
DAH	0	0	34	34
total	0	0	34	34

5.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Le parc locatif est en cours de rénovation et d'extension, avec la création de logements accessibles pour les nouveaux programmes.

6. Thématiques et actions portées par la CAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)

Quelques exemples d'actions qui seront étudiées par la CAPH en 2011 :

- réunir les bailleurs sociaux pour mettre en place une définition commune de ce qu'est un logement adapté.
- mise en place d'un site internet accessible aux malvoyants.
- guide recensant les établissements accessibles.
- partenariat entre les services de la ville et les différents établissements recevant du public afin de travailler à l'amélioration de l'accessibilité.
- Organisation par la ville d'une manifestation de sensibilisation du grand public et des professionnels aux difficultés de déplacement des personnes handicapées dans la ville, et des solutions pouvant être trouvées.

7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise

Quel que soit le sujet à traiter, à tous les stades d'avancement l'ensemble des partenaires est associé au niveau des comités consultatifs, des divers services municipaux, des bailleurs sociaux, des associations culturelles, culturelles, de commerçants, des services de santé, sécurité...

Pour la chaîne du déplacement, le diagnostic a pris en compte les problématiques de déplacements des enfants, ou des personnes âgées. Il a porté en particulier, sur les thématiques d'orientation (signalétiques, informations ...) ou de repères urbains (ex : rôle des points de repères dans la ville pour aider à s'orienter). Autre exemple, des obstacles augmentant la pénibilité du déplacement pour des personnes plus vulnérables (problèmes respiratoires, difficulté de se mouvoir rapidement etc.) ont été recensés.

La CAPH est sollicitée sur tous les projets neufs d'infrastructures, superstructures, transports...

8. Conclusion

La création du service Développement Durable - Accessibilité en juillet 2009 a permis d'appréhender au mieux tous les problèmes liés à l'accessibilité, en terme de diagnostic, technique, social, économique, dans le respect de la protection du patrimoine ancien (ZPPAUP + PLU révisé en 2009) d'une ville épanouie de près de 9 000 habitants.

Un plan d'action pluriannuel se met en place avec la création de fiches d'actions. Fiche de synthèse.

La réalisation d'un Plan d'Action Social, à l'issue de l'analyse des besoins sociaux a également permis de mettre en évidence et de prendre en compte les problématiques d'accessibilité.

8.1. Voirie et espaces publics

1. Date d'élaboration du PAVE :

(chaîne de déplacement / PDU) novembre 2010

2. Nombre total de places de stationnement réservées, prévues pour l'ensemble de la voirie publique et voirie privée ouverte à la circulation¹ : il y a **3 514** places de stationnement dont **95** PMR, soit un ratio de **2.7 %**, conforme à l'obligation de **2 %**.

3. Nombre et/ou pourcentage de places réservées réalisées en 2009 :
48 unités

4. Nombre de kilomètres de voirie (total ou diagnostiqués) :
100 km, soit la totalité des voies communales.

5. Nombre de kilomètres de voirie et/ou pourcentage rendus accessibles en 2009 : tout est accessibles, mais des aménagements sont prévus pour améliorer la circulation PMR et le confort de tous.

6. Nombre de feux (carrefour) - (total ou diagnostiqués) :
1 seul carrefour équipé => des études sont en cours pour sa suppression ou mise aux normes

7. Nombre de feux (carrefours) et/ou pourcentage rendus accessibles en 2009) :
des études sont en cours pour leur suppression ou mise aux normes

8. Nombre de traversées accessibles (abaissé de trottoir et passage piéton) de trottoir (total ou diagnostiqués) :
il y a 150 passages piétons / 60% sont accessibles PMR (abaissées de bordures) mais il est prévu de les améliorer avec bandes d'éveil podotactiles, potelets, tracé signalisation horizontale.

9. Nombre (abaissé de trottoir et passage piéton) et/ou pourcentage de traversées rendues accessibles en 2009 :
sur 15 carrefours placés sur l'axe central RD 59 qui traverse d'ouest en est le territoire communal, ont été créés 2 plateaux traversant et 40 passages piétons PMR.

10. Autres indicateurs de la collectivité :
éclairage public : actuellement plusieurs secteur sont équipés de luminaires basse consommation, à haut rendement pilotés en plages horaires, régulation de tension toutes les voies même à déplacement doux sont éclairées.

1 Exemple de places de stationnement privées : celles d'un centre commercial

8.2. Services de transports collectifs et intermodalité

11. Date d'élaboration du SDA : non connue
12. Nombre de lignes pour un service de transport donné (bus, métro...) : inexistant
13. Nombre de points d'arrêts par service de transport (total ou diagnostiqués) : 24 arrêts bus, dont 5 avec abri
14. Nombre de points d'arrêts et/ou pourcentage rendus accessibles en 2009 : aucun, en attente d'une concertation élargie avec une / des sociétés de transport pour la création de quai et mise en accessibilité
15. Nombre de matériel roulant par service de transport : non connu
16. Nombre de matériel roulant par service de transport et/ou pourcentage rendus accessibles en 2009 : non connu
17. Présence de pôle(s) d'échange, si oui, nom et date de la mise en accessibilité : non connu
18. Site internet, si oui date de la mise en accessibilité : non connu
19. Nombre de plaintes déposées sur le registre de dépôt de plainte : pas de retour !
20. Nombre annuel de voyages en Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) : non connu
21. Autres indicateurs de la collectivité : aucun

8.3. Cadre Bâti – établissement recevant du public et logement :

22. **Nombre d'ERP publics : 95**
23. **Nombre d'ERP privés : 228**
24. **Nombre et/ou pourcentage de diagnostics réalisés sur des ERP publics : 100 %**
25. **Nombre et/ou pourcentage d'ERP publics mis en accessibilité en 2009 : 0**
26. **Nombre de logements publics : 25**
27. **Nombre et/ou pourcentage de logements publics mis en accessibilité en 2009 :**
impossibilité technique, tous sont en étages et il n'est pas d'installer des ascenseurs.
28. **Nombre de logements privés : 462**
29. **Nombre et/ou pourcentage de logements privés mis en accessibilité en 2009 : 10**
logements PMR en RDC / 18 pavillons adaptables PMR dans leur partie RDC / 34 pavillons (la Joie de Vivre) PA accessibles PMR